

**SÉANCE DU 09 AVRIL 2024**

<b>Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets politique de la ville 2024</b>		
<b>Nombre de conseillers :</b>	<b>Votes :</b>	<b>Numéro :</b>
En exercice : 33 Présents : 27 Absents : 0 Procurations : 6	Pour : 33 Contre : 0 Abstentions : 0	1-4

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

**Date de la convocation** : 27 mars 2024 pour respecter les 12 jours de délais de transmission des documents budgétaires (points 5-1 à 5-17 inclus) et 03 avril 2024

**Présents** : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET - Maryline DOUSSAT-VITAL - Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCHELON - Eric PUJADE - Pauline QUINTANILHA - Jean-Luc LUPIERI - Michèle DUPUY - Gérard BORDIER - Martine-GUILLAUME - Patrice SANGARNE - Henri UNINSKI - Véronique PORTET - Michel RAULET - Sandrine AUDIBERT - Alain DAL PONTE - Annabelle CUMENGES - Audrey ABADIE - Jean-Christophe CID - Gérard LEGRAND - Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN - Xavier MALBREIL - Michèle GOULIER.

**Procurations** : Xavier FAURE à Alain ROCHET - Françoise PANCALDI à Eric PUJADE - Gilles BICHEYRE à Maryline DOUSSAT-VITAL - André TRIGANO à Françoise LAGREU CORBALAN - Jean GUICHOU à Clarisse CHABAL VIGNOLES - Daniel MEMAIN à Michèle GOULIER.

**Secrétaire de séance** : Henri UNINSKI.

Le Contrat de Ville, co-construit avec l'Etat, en étroite collaboration avec les signataires institutionnels, fixe un ensemble d'actions concrètes en faveur des habitants du quartier prioritaire de Pamiers.

Dans ce cadre, chaque année un Appel à Projets est co-élaboré par les signataires du Contrat de Ville afin de faire émerger et soutenir des initiatives, plus particulièrement associatives.

Les associations concernées ont reçu de la ville de Pamiers, 51 060 € en 2023. La même enveloppe a été retenue pour 2024.

Après étude des dossiers, il est proposé d'attribuer aujourd'hui 47 217 € ; le reste de la somme sera affectée en cours d'année pour des projets émergents ou pour renforcer des projets en cours.

Pour l'année 2024, cet Appel à Projets commun tient compte des priorités identifiées pour le territoire. Il cible ainsi des actions permettant de faire levier ou de contribuer à atteindre les objectifs du Contrat de Ville dans le cadre de 4 thématiques fixés comme suit :

- Jeunesse, parentalité et émancipation des publics
- Cadre de vie, tranquillité publique, cohésion sociale
- Insertion professionnelle et développement économique,
- Insertion sociale, santé et lutte contre les discriminations.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu que, selon la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 article 9-1 créé par LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014 - art. 59 « *Constituent des subventions, au sens de la présente loi, les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent.* »

Vu que la commune peut, selon la loi précédemment citée, trouver un intérêt local et décider d'apporter un soutien à des « *actions, projets ou activités initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé* » qui se rattachent à une politique publique d'intérêt général. Un projet qui ne correspondrait à aucune politique publique ne pourrait pas être subventionné.

Vu les conditions d'octroi et de contrôle de subventions qui s'appliquent :

- Selon la Loi n°2009-526 du 12 mai 2009 - art. 84 portant modification du Code Général des Collectivités Territoriales art. L1611-4 (V) : « *Toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée. Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité. Il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.* »
- Selon la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, article 10 : « *S'agissant des modalités d'attribution des subventions, [la loi] impose à l'autorité administrative d'établir une convention avec l'association lorsque le montant annuel de la subvention dépasse 23 000 €* » (seuil fixé par le décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques).

Vu la Loi du 21 février 2014 de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine, mettant en œuvre une réforme du cadre de la politique de la ville pour concentrer les moyens vers les territoires les plus en difficulté ;

Vu le document « attribution de subventions aux porteurs de projets dans le cadre de l'appel à projets Politique de la Ville 2024 » annexé à la présente ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'approuver l'attribution, aux porteurs de projets, dans le cadre ci-dessus décrit, les subventions mentionnées au tableau annexé à la présente, à imputer sur le compte 65748 de l'exercice 2024
- Que lesdites subventions soient versées aux porteurs de projets en une seule fois afin de favoriser la mise en œuvre des projets.

**Le conseil municipal,**

Après avoir délibéré,

**Article 1 :** Approuve l'attribution, par la ville de Pamiers, des subventions proposées aux porteurs de projets identifiés au document annexé à la présente, d'un montant total de 47 217 €.

**Article 2 :** Approuve les modalités de versement des subventions : en une seule fois.

**Article 3 :** Autorise le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente.

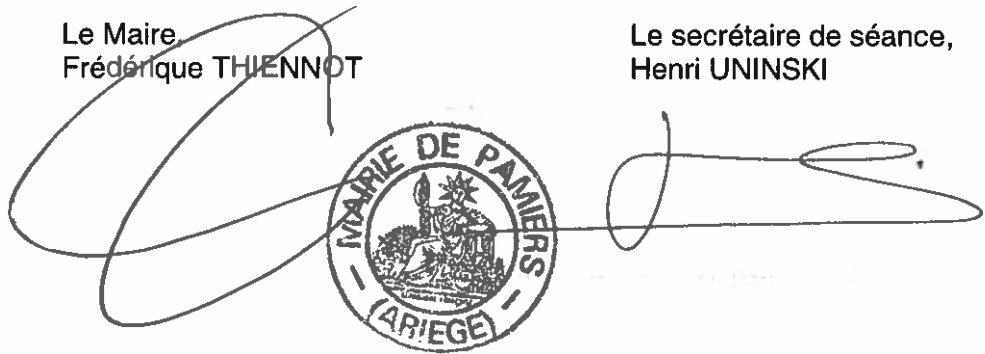
Fait en l'hôtel de ville, le dix avril deux mille vingt-quatre.

Pour extrait conforme,

PAMIERS, le 10 avril 2024

Le Maire,  
Frédérique THIENNOT

Le secrétaire de séance,  
Henri UNINSKI



Le Maire certifie sous sa responsabilité	
le caractère exécutoire de cet acte le	17 avril 2024
après transmission en Préfecture le	16 avril 2024
après publication le	17 avril 2024
ou après notification le	

## ANNEXE A LA DÉLIBÉRATION

### « ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS POLITIQUE DE LA VILLE 2024 »

Sont listés ci-dessous l'ensemble des projets soumis à la collectivité selon les modalités définies par le règlement de l'«Appel à Projets Politique de la Ville, territoire de Pamiers 2024».

Les décisions d'attribution sont issues d'un arbitrage partenarial réalisé avec les services de l'Etat au niveau local et les signataires du Contrat de Ville.

#### PROJETS RETENUS AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS POLITIQUE DE LA VILLE 2024

##### THÉMATIQUE JEUNESSE, PARENTALITE ET EMANCIPATION DES PUBLICS

Porteur de projet	Intitulé du projet	Montant proposé au vote
APECOCA	Organisation de sorties famille et de matinées jeux	500 €
BIJ**	La médiation comme support d'accompagnement au bien être des jeunes et leur entourage dans une optique de prévention des ruptures	2 500 €
FARFELOUP	Un Regard sur ma Vi(II)e	1 260 €
CIMIMONDES**	Ateliers d'expression théâtre, conte, danse et musique en direction des enfants de 7 à 12 ans dans le QPV Foulon Gloriette	2 250 €
MJC**	La fabrique	5 487 €
PEP09 VFA	Développer les compétences psychosociales des jeunes de 12 à 18 ans pour prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles	3 200 €
LIEN SAUVAGE	Animer en nature : un parcours participatif et coopératif proposé aux acteurs éducatifs des ALAE "Maternelle" de Pamiers par le RESeDA	500 €
<b>Montant global de la thématique</b>		<b>15 697€</b>

##### THÉMATIQUE CADRE DE VIE, TRANQUILLITE PUBLIQUE, COHESION SOCIALE

Porteur de projet	Intitulé du projet	Montant proposé au vote
CAMERA AU POING**	La Télé Buissonnière : un média-médiation à Pamiers	3 000 €
FAUCONFASSE	Les jeunes à la découverte de l'artisanat - accompagnement à la citoyenneté et insertion sociale	1 000 €
AUTRES DIRECTIONS**	Programme d'éducation artistique, culturelle et citoyenne	1 750 €
<b>Montant global de la thématique</b>		<b>5 750</b>

**THÉMATIQUE INSERTION PROFESSIONNELLE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Porteur de projet	Intitulé du projet	Montant proposé au vote
ADIE	Financement et accompagnement des porteurs de projets et soutien financier à la mobilité pour les habitants des quartiers prioritaires de Pamiers	1 000 €
BGE09**	Appui à la création reprise d'entreprise et couveuse dans le QPV de Pamiers	2 000 €
BGE09**	Soutien post création QPV Pamiers	2 400 €
HERISSON BELLOR	Action de formation luttant contre la fracture numérique	1 750 €
MISSION LOCALE	Mon métier, ici et ailleurs, des savoirs à partager	720 €
DIGITANIE	Plus de femmes dans le numérique	3 000 €
CIDFF**	Insertion sociale et professionnelle des femmes issues des quartiers prioritaires	2 280 €
<b>Montant global de la thématique</b>		<b>13 150 €</b>

**THÉMATIQUE INSERTION SOCIALE, SANTE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS**

Porteur de projet	Intitulé du projet	Montant proposé au vote
WIMOOV**	Actions d'éco-mobilité à destination des habitants de Pamiers	7 000 €
ADDITIONS France	Promotion de la santé et prévention des addictions	1 500 €
COMITE DEPARTEMENTAL DE RUGBY	Les Jeux Olympiques s'invitent dans votre quartier	2 200 €
PEP09 VFA	Prévenir toutes formes d'inégalités et de violences sexistes sur le territoire de Pamiers	1 920 €
<b>Montant global de la thématique</b>		<b>12 620€</b>

**MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS POLITIQUE DE LA VILLE 2024  
PROPOSÉ AU VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :  
47 217 €**

\*\* Les porteurs de projets retenus au titre de l'Appel à Projets Politique de la Ville bénéficiaires de conventions pluriannuelles 2024-2025-2026.

Ci-dessous, la liste des porteurs de projets qui bénéficient de conventions pluriannuelles d'objectifs entre 2024 et 2026 inclus, dans le cadre du règlement de l'Appel à Projets Politique de la Ville, sur le territoire de Pamiers.

**\*\* CONVENTIONS PLURIANNUELLES 2024-2025-2026**

Porteur de projet	Intitulé du projet	2024	2025	2026
BIJ	La médiation comme support d'accompagnement au bien être des jeunes et leur entourage dans une optique de prévention des ruptures	2 500 €	2 000	1 500
CIMIMONDES	Ateliers d'expression théâtre, conte, danse et musique en direction des enfants de 7 à 12 ans dans le QPV Foulon Gloriette	2 250 €	2 250	2 250
MJC	La fabrique	5 487 €	6 000	
CAMERA AU POING	La Télé Buissonnière : un média-médiation à Pamiers	3 000 €	3 000	3 000
AUTRES DIRECTIONS	Programme d'éducation artistique, culturelle et citoyenne	1 750 €	1 750	1 750
BGE09	Appui à la création reprise d'entreprise et couveuse dans le QPV de Pamiers	2 000 €	2 500	3 000
BGE09	Soutien post création QPV Pamiers	2 400 €	2 640	2 904
CIDFF	Insertion sociale et professionnelle des femmes issues des quartiers prioritaires	2 280 €	2 280	2 280
WIMOOV	Actions d'éco-mobilité à destination des habitants de Pamiers	7 000 €	7 000	7 000

**MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS POLITIQUE DE LA VILLE 2025  
PROPOSÉ AU VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :  
29 420€**

**MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS POLITIQUE DE LA VILLE 2026  
PROPOSÉ AU VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :  
23 684 €**

**PROJETS RETENUS AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS POLITIQUE DE LA VILLE 2024  
MAIS NON FINANCES PAR LA VILLE DE PAMIERS**

Les projets suivants seront financés par les partenaires institutionnels au titre de la Politique de la Ville.

Le non-financement par la ville de Pamiers s'explique par l'organisation de la ventilation de l'enveloppe multi-partenariale globale.

Porteur de projet	Projet
REGARDS DE FEMMES	RENOUV Femmes du monde et d'ailleurs
HAND BALL CLUB	HAND CITE : Projet d'Animation Handball dans les quartiers du Foulon / La Gloriette (QPV)
CYCLOSPATTES	Atelier d'auto-réparation pour cycles dans le quartier du Foulon de Pamiers
UPAP09	Projet en faveur du rapprochement école et entreprises
CIMIMONDES	RENOUV Eté culturel- Le foulon et la Gloriette se défoulent
L'ENVOL DU PHOENIX	RENOUV Développer son plein potentiel à travers les interactions sociales et la mixité

